

**CSI- Afrique – Projet « Renforcement des interventions dans le domaine de la politique économique et sociale »**

**Atelier de développement des compétences des chercheurs syndicaux- 2<sup>e</sup>  
Edition**

**Lomé, 20 au 23 juin 2011**

**Session 5 : Les politiques de travail décent en Afrique**

**Module 1 : Le travail décent :  
une exigence pour la justice sociale**

# Plan

1. Introduction
2. Caractéristiques des marchés du travail en Afrique
3. Etat des lieux des politiques d'emploi en Afrique
4. Situation de la mise en œuvre des (PPTD) en Afrique

# 1. Introduction

- La pauvreté frappe beaucoup plus durement l'Afrique que les autres régions en développement
- La part de la population totale vivant au-dessous du seuil de 1\$ par jour est plus élevée aujourd'hui que dans les années 80 et 90 – et ce malgré des améliorations significatives de la croissance du PIB en Afrique ces dernières années.
- Diverses raisons expliquent l'absence d'incidence de la croissance économique sur la pauvreté en Afrique:
  - l'insuffisance du taux de croissance
  - la faible absorption de main-d'œuvre dans les secteurs en expansion
  - l'inégalité dans la répartition des opportunités générées par la croissance économique.
- Les pauvres n'ont pas les moyens de participer de façon significative à l'économie, qu'il s'agisse de produire des biens et des services ou de fournir de la main-d'œuvre.

# 1. Introduction (suite et fin)

- Un moyen essentiel d'échapper à la pauvreté en Afrique est l'accès à un emploi décent, concept qui recouvre la qualité de l'emploi – définie par des emplois productifs et sûrs assurant un revenu adéquat et des conditions de travail raisonnables – et la quantité de l'emploi.
- Un emploi décent renforce le lien entre la croissance économique et la réduction de la pauvreté globale.
- Dans leur Déclaration de 2004 sur l'emploi et la lutte contre la pauvreté en Afrique, les Chefs d'Etat et de gouvernement des pays de l'UA ont reconnu que la pauvreté généralisée, le chômage et le sous-emploi compromettent les droits fondamentaux et la dignité des individus et des communautés - et font peser une menace sur la stabilité sociale, économique et politique.
- Ils ont souligné l'urgence de la création d'emplois en tant qu'«objectif explicite et central des politiques économiques et sociales ».

## 2. Principales caractéristiques des marchés du travail en Afrique

- Le problème de l'emploi en Afrique est grave et multidimensionnel.
- Le chômage, le sous-emploi, l'emploi informel et la pauvreté parmi les travailleurs sont importants par rapport aux autres continents
- Il existe d'importantes variations entre pays et régions. Au sein d'un même pays, il y a des écarts entre les groupes ruraux et urbains, les jeunes et les adultes et les hommes et les femmes.
- Le partage secteur formel-secteur informel représente la caractéristique distinctive la plus importante des marchés du travail en Afrique.
- Le problème essentiel dans le secteur formel est le chômage, alors que, dans le secteur informel, il s'agit d'augmenter les revenus, entre autres par un accroissement de la productivité.

## 2. Principales caractéristiques des marchés du travail en Afrique (suite)

- Le chômage en Afrique reste élevé et inégalement distribué. En 2003, le taux moyen de chômage était de 10,9% en ASS et de 10,4% en Afrique du Nord (OIT 2004a).
- Ces taux sont élevés par rapport aux autres régions en développement. L'ASS et l'Afrique du Nord se situent au deuxième et au troisième rang pour ce qui est du taux de chômage, après le Moyen-Orient.

## 2. Principales caractéristiques des marchés du travail en Afrique (suite)

- Le chômage des jeunes est un problème particulier en Afrique. A 21% en ASS et 22,8% en Afrique du Nord, le taux de chômage des 15-24 ans était deux fois supérieur à celui de la population active totale en 2003 (OIT 2004b).
- En 2003, le pourcentage des jeunes dans le total des sans-emploi était de 63% en ASS, alors qu'ils ne représentent que 33% de la population active.
- le rapport du taux de chômage des jeunes au taux de chômage des adultes était de 3,5 en ASS, ce qui signifie que les jeunes risquaient beaucoup plus que les adultes de se retrouver sans emploi.

## 2. Principales caractéristiques des marchés du travail en Afrique (suite)

- Outre l'écart entre jeunes et adultes, un écart entre les sexes favorable aux femmes est observé en ASS. Toutefois, cet écart ne reflète pas la situation très peu satisfaisante des femmes dans la population active, car le taux de chômage féminin est sous-estimé.
- Le problème de l'emploi se pose différemment dans le secteur formel et dans le secteur informel.
  - Le problème essentiel dans le secteur formel est celui de savoir comment créer davantage d'emplois pour absorber le nombre croissant de sans-emploi.
  - Dans le secteur informel, en revanche, il s'agit plus de trouver les moyens d'accroître les revenus.



## 2. Principales caractéristiques des marchés du travail en Afrique (suite et fin)

- Plusieurs facteurs empêchent la création d'emplois en Afrique:
  - la lenteur de la croissance génératrice d'emplois
  - le manque de transformation économique structurelle
  - la forte pression démographique
  - l'inadaptation des politiques d'éducation et de formation.
  - l'inefficacité des réglementations du marché du travail.
  - les conditions non propices à l'investissement
  - la concurrence sur les marchés d'exportation.
  - les choix économiques motivés par des considérations politiques.
  - la forte prévalence du VIH/sida et l'exode des cerveaux.

# 3. Etat des lieux des politiques d'emploi en Afrique

- Dans les années 2000, des SRP ont succédé aux PAS et ont permis à beaucoup de pays de bénéficier d'un allègement de leur dette.
- Si la SRP et les OMD témoignent de la volonté accrue de réduire la pauvreté, ils n'avaient pas au départ comme objectif principal de créer des emplois.
- Les SRP de deuxième génération se sont efforcés de remédier à ce déséquilibre – mais d'un point de vue opérationnel, les liens entre l'emploi et le cadre politique général ne sont toujours pas suffisamment développés.
- Le Sommet de Ouagadougou de 2004 a été une étape majeure dans la mise au point d'actions à l'échelle du continent destinées à donner suite à la décision prioritaire de faire de la création d'emplois pour la lutte contre la pauvreté un objectif explicite au cœur des politiques économiques et sociales aux niveaux national, régional et continental.

# 3. Etat des lieux des politiques d'emploi en Afrique (suite)

- L'Agenda du travail décent en Afrique 2007-2015 est une suite donnée aux conclusions du Sommet de Ouagadougou de 2004, car en dépit de son immensité et de sa diversité, le continent africain est confronté à un certain nombre de défis communs s'agissant de réaliser l'objectif du travail décent pour tous.
- Dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie régionale visant à réduire les obstacles qui empêchent d'échapper à la pauvreté par un travail décent et productif, l'OIT propose des politiques adaptables à la situation particulière de chaque pays.
- Ces politiques sont principalement : le plein emploi productif et le développement des entreprises, la protection sociale pour tous et l'amélioration de la gouvernance dans le monde du travail et sur le marché du travail.

# **3. Etat des lieux des politiques d'emploi en Afrique (suite)**

## **3.1. Le plein emploi productif et le développement des entreprises**

- Selon le rapport 2004-05 sur l'emploi dans le monde, l'ASS est la seule région où la productivité du travail a diminué entre 1993 et 2003. Or, sans augmentation de la productivité, le travail décent ne peut être garanti.
- Les responsables politiques doivent donc concentrer leur attention sur un triple objectif: une croissance économique créatrice d'emplois, une amélioration de la productivité du travail, et un travail décent pour tous.
- Les entreprises sont au cœur de toute stratégie ayant pour objet de favoriser la création d'emplois décents. Il est nécessaire d'améliorer le climat des affaires en Afrique, pour encourager la création d'entreprises, décourager l'informalité et promouvoir la bonne gouvernance.

# 3. Etat des lieux des politiques d'emploi en Afrique (suite)

## 3. 2. La protection sociale pour tous

- En ASS, on estime que seulement 10% de la population active est couverte par des régimes publics de sécurité sociale,
- Pour développer la protection sociale, il existe essentiellement trois moyens:
  - l'extension des régimes d'assurance sociale existants,
  - la création de régimes d'assurance communautaires ou professionnels facultatifs ou prescrits dans le cadre d'une convention collective et
  - la création de systèmes de prestations financés par l'impôt.

# **3. Etat des lieux des politiques d'emploi en Afrique (suite)**

- **3.3. L'amélioration de la gouvernance dans le monde du travail et sur le marché du travail**
- Le terme «gouvernance» recouvre les institutions, les structures d'autorité et les moyens de collaboration publics ou privés qui coordonnent ou supervisent les activités au travail et sur le marché du travail.
- La gouvernance a sans doute une influence importante sur la productivité – et par extension sur le développement économique, la réduction de la pauvreté et la cohésion sociale – et donc sur la stabilité politique.

### **3. Etat des lieux des politiques d'emploi en Afrique (suite)**

- une bonne gouvernance permet de :
  - améliorer l'application des normes internationales du travail,
  - soustraire les enfants africains au travail et les scolariser
  - mettre fin au travail forcé
  - combattre la discrimination et d'assurer l'égalité au travail
  - garantir la liberté d'association et négociation collective
  - promouvoir un tripartisme et un dialogue social efficaces
  - moderniser l'économie informelle
  - mieux gérer des migrations de main-d'œuvre
  - mieux collecter les informations et statistiques sur le marché du travail

## **4. Situation de la mise en œuvre des Programmes pays pour le travail décent (PPTD) en Afrique**

- Les PPTD constituent la voie permettant de convertir les priorités nationales et les engagements pris au niveau international, continental ou régional en politiques et programmes opérationnels.
- Leur élaboration s'effectue en concertation avec les mandants, car, pour aboutir et pour durer, la lutte contre la pauvreté exige des actions nationales qui soient soutenues d'une manière intégrée par les acteurs régionaux et internationaux du développement.
- Le processus d'élaboration des programmes se compose des éléments suivants:
  - analyse du statut du travail décent dans les pays; définition des priorités avec les mandants tripartites et d'autres acteurs;



## **4. Situation de la mise en œuvre des Programmes pays pour le travail décent (PPTD) en Afrique (suite)**

- définition des objectifs et des stratégies sur la base d'une analyse et d'une évaluation des atouts des pays, de leurs points faibles, de leur potentiel et des risques que cela implique;
- recensement, mobilisation et consolidation des ressources internes et externes nécessaires pour atteindre les objectifs;
- élaboration de stratégies efficaces pour la mise en œuvre et la gestion du programme, ainsi que pour la conception et la mise en œuvre d'un système de suivi et de compte rendu des résultats et réalisations.
- l'OIT participe à ces discussions avec un choix de mesures et d'instruments qui peuvent être employés pour confectionner des programmes spécifiques répondant aux priorités du pays.

## **4. Situation de la mise en œuvre des Programmes pays pour le travail décent (PPTD) en Afrique (suite)**

- En Afrique, les PPTD sont élaborés et mis en œuvre en intégrant des cadres de développement mondiaux, régionaux et nationaux, à savoir :
  - les OMD,
  - la Déclaration de l'OIT de 2008 sur la justice sociale pour une mondialisation équitable,
  - le Plan d'action de l'Union africaine sur l'emploi et l'allègement de la pauvreté,
  - l'Agenda du travail décent pour l'Afrique et
  - le DRSP.

## **4. Situation de la mise en œuvre des Programmes pays pour le travail décent (PPTD) en Afrique (suite)**

- **Les priorités définies dans les PPTD comprennent:**
  - la promotion et le respect des principes et droits fondamentaux au travail ;
  - la réduction du travail des enfants (en particulier dans ses pires formes) ;
  - des approches d'emplois intensifs ;
  - des politiques et programmes de promotion de la femme et du travail des enfants;
  - une politique nationale de sécurité sociale (y compris un forfait de base de sécurité sociale);

## **4. Situation de la mise en œuvre des Programmes pays pour le travail décent (PPTD) en Afrique (suite)**

- une prévention et une atténuation de l'impact du VIH / Sida dans le monde du travail;
- le renforcement de l'administration du travail et dialogue social
- le renforcement des capacités des organisations d'employeurs et de travailleurs;
- le développement des statistiques du travail et l'amélioration de la capacité d'information du marché du travail, de collecte et d'analyse des données;
- le genre demeure un thème transversal.

## **4. Situation de la mise en œuvre des Programmes pays pour le travail décent (PPTD) en Afrique (suite et fin)**

- Les pays suivants ont été les premiers à mettre en œuvre le PPTD : Côte d'Ivoire, Burkina Faso, Burundi, Ethiopie, Ghana, Kenya, Lesotho, Mali, Nigéria, République-Unie de Tanzanie, Ouganda, Zambie et Zimbabwe.
- Depuis 2009, les PPTD ont été formulés ou mis en place en Algérie, Bénin, Botswana, Cameroun, Cap-Vert, Comores, Djibouti, République démocratique du Congo, Egypte, Ethiopie, Gabon, Gambie, Guinée, Guinée Bissau, Libéria, Madagascar, Mali, Malawi, Mauritanie, Maroc, Mozambique, Namibie, Rwanda, Sierra Leone, Afrique du Sud, Swaziland et Togo. Des négociations pour initier les processus de préparation au PPTD sont en cours d'autres pays.

- **MERCI DE VOTRE ATTENTION!**

- **THANK YOU!**